

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 DECEMBRE 2019 A 18H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **19 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
20 décembre 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointe et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absentes :

Mme VINCENT Marie
Mme PANO-WENTZEL Marylène

Objet : Captages pour l'alimentation en eau potable : approbation du dossier projet (PRO), mise en concurrence, financement.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GEROME Line	à	M. CHMIDLIN Stéphane
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. Le Maire
M. DEMENGE Abel	à	M. SALTZMANN Michel

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N° 110/2019

Dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable concernant la mise en conformité et la réhabilitation des captages communaux et avant de lancer une consultation par marché public à procédure adaptée, Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier PROJET (PRO) établi par l'Agence Technique Départementale des Vosges, Assistant à maître d'ouvrage de la Commune,
- de solliciter les aides financières du Conseil Départemental des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté, unanimement décide :

- D'approuver le dossier de projet (PRO) ainsi présenté,
- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,